

**LETTRE D'INFORMATION DESTINÉE AUX RESPONSABLES LÉGAUX
POUR LA PARTICIPATION À L'ÉTUDE JEUNES EN SANTÉ, INDICATEURS ET
SUIVI (JESAIS) DE LEUR ENFANT MINEUR :**

**CONNAÎTRE L'ÉVOLUTION DE L'ÉTAT DE SANTÉ DES ÉLÈVES DE SIXIÈME
SCOLARISÉS DANS LES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS DE L'ACADÉMIE DE LILLE**

Madame, Monsieur,

Nous proposons à votre enfant mineur ou à l'enfant mineur dont vous êtes le responsable légal, de participer à l'étude de santé *Jesais*, dispositif mis en place en Hauts-de-France à la demande du rectorat de l'académie de Lille. Cette étude a pour objectif de mieux connaître l'état de santé des élèves de sixième de l'enseignement public.

Cette lettre d'information vous détaille en quoi elle consiste.

Prenez le temps de lire ces informations et de réfléchir à la participation de votre enfant ou du jeune mineur dont vous avez la charge. Vous avez la possibilité de demander d'avantage d'explication à l'infirmière de l'établissement dans lequel est scolarisé votre enfant ou l'enfant mineur dont vous êtes le responsable légal. L'observatoire régional de la santé et du social (OR2S), en charge de l'étude, peut également répondre à vos questions (jesais.rectoratlille@or2s.fr – 03 22 82 77 24).

BUT ET DÉROULEMENT DE L'ÉTUDE

Le dispositif a pour objectif de connaître l'état de santé et les comportements des élèves de Hauts-de-France afin d'aider les établissements scolaires dans leur mission de prévention et d'éducation à la santé et d'accompagner au mieux l'ensemble des acteurs en contact avec les jeunes.

L'étude est constituée de deux parties. Dans la première, les thématiques abordées ont trait à l'activité professionnelle des parents, à la composition de la famille, aux pratiques sportives et activités extrascolaires, à l'hygiène de vie, aux habitudes alimentaires, aux consommations de tabac, d'alcool et de drogue. L'élève renseigne cette première partie, aidé si nécessaire par l'infirmier ou l'infirmière scolaire ou une autre personne. Dans la seconde partie, les infirmiers et infirmières scolaires notent leurs observations suite aux différents examens effectués (poids, taille, état dentaire, audiogramme, vision, vaccinations qui figurent sur le carnet de santé). Les infirmiers ou infirmières interrogent également les élèves sur leurs problèmes de santé et leur éventuelle prise en charge par un professionnel de santé.

La saisie se fait via un questionnaire informatisé. Une fiche imprimable résumant toutes les informations saisies est à la disposition des infirmiers ou infirmières qui souhaiteraient l'intégrer au dossier de l'élève.

FRAIS MÉDICAUX

La collaboration à cette étude n'entraînera aucune participation financière de votre part.

LEGISLATION - CONFIDENTIALITE

Toute information concernant votre enfant ou l'enfant mineur dont vous êtes responsable légal et recueillie pendant cette étude sera traitée de façon confidentielle. Seuls les responsables de l'étude et éventuellement les autorités de santé dans des conditions très strictes pourront avoir accès à ces données. À l'exception de ces personnes - qui traiteront les informations dans le plus strict respect du secret médical -, l'anonymat sera préservé et la publication des résultats de l'étude ne comportera aucun résultat individuel.

TRAITEMENT INFORMATISÉ DES DONNÉES

Les données enregistrées à l'occasion de cette étude feront l'objet d'un traitement informatisé par l'OR2S. S'agissant de données indirectement nominatives, vous bénéficiez à tout moment, du droit d'accès et de rectification des données concernant l'élève dont vous êtes le responsable légal, auprès des responsables de l'étude. En ce qui concerne les informations de nature médicale, ce droit est exercé par l'intermédiaire de l'infirmier ou l'infirmière ayant réalisé l'examen lors de la visite médicale conformément à la loi 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée par la loi n°94-548 du 1^{er} juillet 1994, relative au traitement des données nominatives ayant pour fin la recherche dans le domaine de la santé. Le projet a reçu un avis favorable de la Cnil en date du 16 novembre 2017.

Conformément à l'article L 1122-1 du Code de la santé publique (loi de mars 2002 relative aux droits des malades) les résultats globaux de l'étude pourront vous être communiqués si vous le souhaitez.

Si vous avez des questions pendant la participation à cette étude de la personne mineure dont vous êtes le responsable légal, vous pouvez contacter Mme Martine Rodriguès au 03 22 82 77 24 ou Mme Sylvie Bonin au 03 22 82 77 39 (OR2S).

Vous êtes libre d'accepter ou de refuser que le jeune mineur dont vous êtes responsable légal participe à cette étude. Cela n'influencera pas la qualité des soins qui pourraient lui être prodigués en milieu scolaire.

Vous pouvez également décider en cours d'étude d'arrêter toute participation sans avoir à vous justifier.

Les résultats de cette étude seront largement diffusés à l'ensemble des collèges et des lycées et auprès des administrations et des structures qui mènent des actions de prévention et d'éducation pour la santé. Si vous le souhaitez, vous pouvez demander à les recevoir.

Ces résultats permettront de mettre en place des actions de prévention dans les établissements scolaires.

Vous vous remercions d'avoir pris le temps de lire cette lettre d'information. Si vous êtes d'accord pour que a personne mineure dont vous êtes le responsable légal participe à cette étude, nous vous invitons à signer e formulaire de consentement ci-joint et à le retourner à l'infirmier ou l'infirmière de l'établissement.